

SOMMAIRE

- 3. Crise de l'accueil :
un état des lieux
- 7. Au coeur
d'une procédure
complexe
- 10. **Interview :**
Sotieta Ngo
- 14. La vie
d'un centre
d'accueil
au quotidien
- 17. Une vie
sans papiers

MIGRATION l'accueil en crise



Refugees welcome ... vraiment ?



Imaginez quelques instants devoir quitter votre pays, votre famille. Imaginez que vous avez vécu des événements traumatisants, une guerre, la torture. Imaginez que vous avez traversé plusieurs pays en camion, en bus, à pied. Imaginez que vous avez fait face à l'hostilité ou à la violence de certains. Imaginez que vous avez pris la Méditerranée sur un canot pneumatique. Imaginez que vous espérez trouver un refuge, un lieu sûr, un peu de compassion. Un avenir. Et à l'arrivée, dans l'un des pays fondateurs de l'Union européenne, un État de droit, on vous laisse à la rue sans aide, sans soutien, sans assistance... Malheureusement, ce n'est pas de la fiction. C'est ce que vivent quotidiennement des centaines de migrants demandeurs d'asile chez nous, en Belgique, à Bruxelles. Une situation qui dure depuis l'automne 2021. Ils seraient aujourd'hui près de 2500 hommes isolés à s'être vu refuser une place d'accueil. Et ce sont les citoyens, les associations, les travailleurs sociaux et les bénévoles qui pallient les manquements de l'État. Encore et toujours.

Les élections de 2024 se profilent et partout en Europe, la montée de l'extrême droite et des populismes banalisent un discours anti-migrant encore inaudible il y a quelques années d'ici. Il nous faut rester vigilants, travailler à comprendre les enjeux des migrations, asseoir toujours plus nos valeurs de solidarité et d'ouverture.

Ce Contrastes vous propose de faire le tour de l'accueil en Belgique. Quels sont les éléments de cette crise ? À quelle procédure complexe les demandeur-euse-s d'asile font face à leur arrivée ? Qu'en est-il des ordres de quitter le territoire ? À quoi ressemble le quotidien dans un centre d'accueil ? Quel genre de vie mènent les personnes sans papiers ? Au centre de ce numéro, une rencontre avec Sotieta Ngo qui nous a fait part des constats, du travail et des recommandations du CIRÉ (coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) dont elle est directrice.

À l'heure où les bombes pleuvent sur Gaza, où plus de deux millions de personnes se retrouvent brisées, la plupart sur les routes, nous ne pouvons qu'espérer et réclamer un cessez-le-feu immédiat et complet. Et composer avec la dure réalité d'un monde instable qui continue à pousser des millions de gens à l'exil. Comme le CIRÉ le réclame aujourd'hui, « la Belgique doit donner un statut de protection à tou-te-s les Palestinien-ne-s qui demandent l'asile. Maintenant ! »

Bonne lecture.

Muriel Vanderborght

Équipe de rédaction :

Françoise Caudron, Adrienne Demaret,
Shan Hsia, Muriel Vanderborght

Rédactrice en chef : Muriel Vanderborght

Mise en page : Magali Lequeux

Éditeur responsable :

Guillaume Lohest, rue du Lombard 8
5000 Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 5€

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilère) :

Versez 21€ au compte BE46 7865 7139 3436
des Équipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom

P O L I T I Q U E

CRISE DE L'ACCUEIL : UN ÉTAT DES LIEUX

Guerres, catastrophes climatiques, famines, persécutions dues à l'orientation sexuelle... La situation mondiale pousse de plus en plus d'individus à l'immigration. En Belgique, tout étranger a le droit de demander l'asile et la protection, et ce conformément à la Convention de Genève. Or, notre État est régulièrement confronté à des « crises de l'accueil » sans que se profilent des solutions structurelles. Quelles sont les causes de la crise actuelle ? N'existe-t-il vraiment aucune solution ? Est-ce notre politique de gestion dans son ensemble qui est à revoir ?



En Belgique, l'accueil des demandeurs d'asile est régi par la loi « accueil », qui transpose la directive européenne sur la prise en charge des demandeurs d'asile. Elle prévoit que les personnes bénéficient d'une aide matérielle durant toute la durée de la procédure. Cela couvre l'hébergement, les repas, l'habillement... ainsi qu'un accompagnement (juridique, administratif, d'interprétariat, social et psycho-médical). L'objectif est d'assurer à chacun une vie conforme à la dignité humaine. Cette loi doit être respectée et impose à notre État une obligation de résultat. Mais la Belgique est loin de satisfaire à cette exigence, et, faute d'une prise en charge correctement organisée et d'un nombre de places suffisant, de nombreux demandeurs d'asile se retrouvent à la rue sans accès aux services de base tels que l'eau potable, l'accès à des sanitaires et à une assistance médicale. À ce manque de places vient s'ajouter le problème de la lenteur des procédures. 16 561, c'est le nombre de dossiers en retard devant encore être traités par l'Office des étrangers au 31

août 2023. Malgré l'engagement de nouveaux collaborateurs, le commissaire général Dirk Van den Bulck affirme qu'il faudra deux à trois ans pour résorber l'arriéré de dossiers. Augmentation progressive des demandeurs d'asile, manque de place, personnes à la rue, lenteur exagérée des procédures : c'est ce que l'on nomme « la crise de l'accueil ».

Belgique, terre d'accueil ?

En 2022, la Belgique a effectivement reçu un nombre record de demandes de protection, plus de 100 000 ! Mais ce chiffre exceptionnel englobe les 63 000 Ukrainiens pour qui des solutions ont été rapidement trouvées. En dehors des ressortissants ukrainiens, 36 871 personnes ont introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des étrangers en 2022, soit une augmentation de 42% par rapport à 2021, où on dénombrait 25 971 demandes¹. Si l'année 2023 n'est pas encore terminée, on sait déjà que ce sera

une année chargée puisque l'on dépasse régulièrement les 3 000 demandes par mois.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi la Belgique est devenue un important pays de destination mais pour Marie Doutrepont, avocate spécialiste du droit des étrangers, « les deux critères les plus importants dans le choix de la destination de la migration, c'est la présence d'une diaspora et la possibilité de trouver un emploi² ». Notre pays n'est pas le seul confronté à une augmentation des demandeurs d'asile. Il y a en effet une progression de la migration vers l'Union européenne et une migration secondaire importante en son sein. Si l'on prend la période de janvier à août 2023, la Belgique a accueilli 17 940 premiers demandeurs d'asile sur les 575 230 arrivés en Europe. Cela correspond à 3,11% du total des demandeurs d'asile, un chiffre comparable à ceux des Pays-Bas, de l'Autriche et de la Grèce. L'Allemagne a accueilli, à elle seule, près de 40% des nouveaux demandeurs d'asile, suivie de l'Espagne (19%), la France (14%) et l'Italie (10%). Si l'on rapporte le nombre de demandeurs d'asile à la population totale, la Belgique a accueilli 152 demandeurs d'asile pour 100 000 habitants, ce qui la place au onzième rang européen³.

Pas de place pour tout le monde ?

Pour héberger les réfugiés, la Belgique compte plus de 100 centres d'accueil, représentant 85% de la capacité totale du réseau. Les autres places d'accueil sont des logements individuels organisés par des CPAS et des associations. Notre pays disposait, au 1^{er} septembre dernier, de 34 271 places d'accueil dans le réseau Fedasil. C'est environ 5000 de plus qu'en 2022 et pourtant, 2200 hommes isolés se trouvent

toujours sur liste d'attente, livrés à eux-mêmes dans la rue, Fedasil n'organisant pas le suivi sanitaire des personnes n'ayant pas eu de lit en centre d'accueil.

Pourquoi, alors que nous avons déjà par le passé vécu des crises de l'accueil et dû augmenter le nombre de places, nous ne pouvons toujours pas répondre à l'ensemble des demandes ? Cela s'explique notamment par le caractère « flexible » de la gestion des places. Lorsque le nombre de demandeurs d'asile diminue, l'État ferme des centres et réduit la capacité disponible. Lorsque le flux augmente, il est très compliqué de rouvrir les places supprimées. Quand l'État se décide à inaugurer de nouveaux centres, il doit souvent lutter contre les réticences locales et peine à trouver des employés. De plus, la longueur des procédures de décision concernant les demandes (environ 15 mois) force les demandeurs à occuper sur le long terme des places qui pourraient être disponibles pour les nouveaux arrivants. Et même quand une décision favorable a été rendue, trouver une habitation est une tâche compliquée dans une conjoncture où les logements sociaux ou abordables sont un bien rare, repoussant ainsi encore un peu le moment de quitter le centre d'accueil.

Des pistes de solutions ?

Bien que l'État annonce la création de 2000 places supplémentaires en 2024, celles-ci seront sans doute rapidement insuffisantes. « Créer de nouvelles places, même rapidement, ne sera qu'une solution temporaire, vite dépassée par les migrants qui continuent d'arriver⁴ », analyse Jean-Paul Mangion, coordinateur médical, MSF Belgique. « C'est l'ensemble du système d'accueil qui devrait être revu. En attendant, une solution très simple serait de demander aux différentes communes de Belgique de prendre un nombre de personnes en charge, de distribuer essentiellement les 3000 personnes en attente⁵. » En effet, le gouvernement fédéral s'appuie en priorité sur les grands centres d'accueil pour héberger les demandeurs d'asile, or il existe ce que l'on appelle les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) gérées par les CPAS. Le nombre de ces places a malheureusement fortement baissé ces dernières années. Comme l'explique Andrea Rea, professeur de sociologie, « un plan de répartition est prévu dans la loi de 2007. Aujourd'hui, la répartition est inégalitaire

puisqu'elle se concentre très majoritairement sur Bruxelles. Mais si on mettait en œuvre le plan de répartition, si chacune des communes de Belgique – indépendamment de celles qui accueillent déjà beaucoup de demandeurs d'asile puisqu'elles ont des centres – acceptait un peu moins d'1% des demandeurs d'asile par rapport à leur population totale, il n'y aurait plus de problème de crise des demandeurs d'asile⁶ ».

Afin de résorber le manque de place, une autre solution serait d'accélérer les procédures en octroyant des décisions plus rapidement comme le déclare Mehdi Kassou, porte-parole de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. « Dans les premières nationalités présentes dans les centres Fedasil, on a la Palestine, la Syrie et l'Erythrée, par exemple. Ce sont des zones de guerre, on ne peut donc pas renvoyer ces demandeurs d'asile. La Belgique pourrait donc décider d'octroyer une protection temporaire d'un an à ces personnes, ce qui permettrait de libérer 8000 places très rapidement⁷. »

Suspension de l'accueil des hommes seuls : la fausse bonne idée

Au vu de la situation de crise dans les structures d'accueil, la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor (CD&V) a annoncé début septembre 2023 que la Belgique refuserait, pour un moment indéfini, de prendre en charge les hommes seuls qui demandent l'asile en Belgique. Ces derniers sont en effet majoritaires, et ce dans toutes les classes d'âge. Cette décision, qui va à l'encontre de la loi accueil, et donc de la loi belge, a provoqué un tollé parmi les travailleurs de terrain. « La décision de suspendre temporairement l'accueil des hommes seuls est une idée absurde qui ne fera qu'accroître le nombre de personnes à la rue » témoigne Jean-Paul Mangion, coordinateur médical MSF pour la mission belge. « Les patients que nous voyons en consultation ont des besoins importants, ayant subi des traumatismes, souffrant de dépression sévère, d'anxiété et de psychose. Nombre d'entre eux sont également victimes de différentes formes de violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou policière, ici en Belgique, mais aussi dans leur pays d'origine et sur la route migratoire qu'ils ont suivie⁸ ». Suite à cette décision illégale, huit associations⁹ ont introduit un recours en extrême urgence auprès du Conseil d'État, ce à quoi Nicole



Le témoignage d'Alaa, demandeur d'asile

« Après un voyage difficile de près de deux ans, principalement à pied, je suis arrivé en Belgique, dans le parc à côté du Petit-Château. (...) Le lendemain matin, j'ai réussi à introduire une demande d'asile, puis on a pris mes empreintes digitales et on m'a remis mon annexe. On m'a alors dit qu'il n'y avait pas de place pour moi ici et que je devais trouver une solution par moi-même. On m'a aussi conseillé de trouver un avocat, et c'est tout.

Pendant 35 jours, je n'ai eu ni abri, ni eau, ni nourriture. Je n'avais rien. (...) Parfois je dormais dans la gare, parfois je dormais à la belle étoile dans la rue à côté du Petit-Château. Heureusement, je pouvais de temps en temps compter sur un ami qui vivait la même chose. J'ai réussi à traverser ces 35 jours en vie et en bonne santé, mais j'en garde des séquelles. Imaginez que vous deviez passer la nuit dans un endroit dangereux, sans ressources vitales. Lorsque je dormais dans la rue, je veillais à ne jamais m'endormir profondément. J'allais de temps en temps vérifier si quelqu'un représentait une menace, ou avait besoin d'aide. On ne sait jamais qui peut s'approcher la nuit.

Je ne me sentais pas bien psychologiquement pendant cette période. (...) Aujourd'hui encore, je ne dors pas bien et je ne sais pas si je pourrai récupérer un jour.

Jusqu'à présent, ma vie a été très difficile, à Gaza et dans mon exil. Tout ce qui m'est arrivé se bouscule sans cesse dans ma tête. J'entends encore les bombardements que nous avons subis. Je n'arrive pas à les oublier. (...) Ce que je veux faire maintenant, c'est terminer la procédure de prise d'empreintes digitales et obtenir un permis de séjour. Ensuite, je veux étudier dans la région où je pourrai m'installer. (...) Je veux apprendre la langue et essayer de faire reconnaître mon diplôme universitaire, pour pouvoir poursuivre mes études et trouver un emploi dans mon domaine. »

Source (texte et photo) : Vluchtelingenwerk Vlaanderen

À lire sur : www.cire.be - Les visages de l'accueil

de Moor a répondu qu'elle ne se faisait pas d'illusion quant à la décision qui serait rendue : « Le Conseil d'État dira que tout le monde a droit à l'accueil. Mais ce n'est pas parce que le Conseil d'État le dit que nous avons soudain des milliers de places supplémentaires pour le faire¹⁰ ».

D'où viennent les demandeurs d'asile ?

En 2023, les ressortissants de 73 pays différents ont introduit une demande d'asile en Belgique, selon Eurostat. Parmi ces pays, les Syriens représentent le plus grand groupe de demandeurs d'asile, avec 2140 demandes. Viennent ensuite les Afghans (1860), les Palestiniens (1845), les Érythréens (1395) et les Turcs (1275). En 2022, 70,6% des demandeurs étaient des hommes, contre 29,4% de femmes. Pour certains pays comme l'Afghanistan, la proportion de demandeurs masculins est encore plus élevée (93,2%). Sur les 32 000 personnes déjà accueillies par Fedasil en 2023, l'organisme indique que 43% d'entre elles sont des hommes isolés, 40% sont des familles, 10% des mineurs non accompagnés et 7% des femmes isolées¹².

Une crise chasse l'autre

C'est un fait établi, la Belgique connaît depuis 2021 une hausse progressive des demandes d'asile. Si cette dernière semble se prolonger dans le temps, exerçant une pression sur les services d'accueil, les chiffres actuels restent proches de ceux de l'afflux de 2015, provoqué par le conflit syrien (crise rendue notamment visible par l'occupation du parc Maximilien). Dès lors, la Belgique est-elle réellement débordée par l'augmentation des demandes de 2022 ou y a-t-il un manque de volonté politique pour gérer la situation à grande échelle avec une vision à long terme ? « *Le pic n'est pas plus important qu'en 2015, et on a trouvé une solution pour héberger dignement les 60 000 Ukrainiens* », explique Sibylle Gioé, vice-présidente de la Ligue des Droits Humains en Belgique dans une interview accordée à TV5 Monde le 15 mars dernier. « *Nous sommes donc plus sur une non-volonté politique. 20 à 30 000 personnes qui demandent l'asile, ce n'est que 0,2% de la population, on*

ne peut pas accepter qu'un gouvernement ne puisse pas accorder la dignité humaine à 0,2% de sa population ». En l'absence d'une stratégie globale et durable, l'État belge enchaîne donc les crises de l'accueil, le gouvernement jouant à chaque fois la surprise et réagissant dans l'urgence. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'État belge soit condamné par la Cour européenne des droits de l'homme à cause du caractère indigne des solutions de fortune proposées. Au lieu de chercher des solutions constructives, les décisions actuelles visent plutôt à réduire le nombre de migrants débarquant sur le territoire (politiques restrictives, conditions de regroupement familial plus strictes, refus d'accueillir les hommes seuls...) avec la double conséquence d'une crise qui s'enlise et de décisions médiatisées qui apportent de l'eau au moulin des discours anti-migrants dans un contexte de montée des populismes et de la xénophobie en Europe. La crise migratoire est donc un problème récurrent dont la Belgique ne semble pas pouvoir (ou vouloir) sortir.

Adrienne Demaret

1. <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-aperçu-2022>

2. *La création de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile pourrait-elle entraîner un appel d'air ?*, in RTBF.be, 30 septembre 2023.

3. *Les vrais chiffres de la crise de l'asile en Belgique*, in lecho.be, 30 septembre 2023.

4. *La crise de l'accueil des demandeurs d'asile s'intensifie en Belgique*, in Euronews.com, 6 mars 2023.

5. Idem.

6. *La création de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile pourrait-elle entraîner un appel d'air ?*, in RTBF.be, 30 septembre 2023.

7. *Crise de l'accueil : « Octroyer des protections temporaires aux demandeurs issus de zones de guerre permettrait de libérer 8000 places »*, affirme la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, in RTBF.be, 28 septembre 2023.

8. *MSF condamne la décision de Nicole de Moor de suspendre temporairement l'accueil des hommes seuls demandeurs d'asile en Belgique*, Médecins Sans Frontières Belgique, msf-azg.be

9. *Le Ciré, l'association pour la défense du droit des étrangers, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, la ligue des droits humains, la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, Saamo, et l'ASBL Nansen.*

10. *Non-accueil des hommes seuls : le Conseil d'État suspend la mesure de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration*, in L'Espresso.be, 13 septembre 2023.

11. *Migrant, demandeur d'asile, réfugié, sans-papiers... : les mots de la migration - InfoMigrants*

12. *Statistiques d'asile : aperçu 2022*. www.cgra.be



Credit photo : Geoffrey Chanue

Migrant, réfugié, demandeurs d'asile et sans-papiers

Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), le terme migrant désigne « *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle, volontairement ou non, pour s'établir à titre temporaire ou permanent dans une autre région à l'intérieur de son pays ou dans un autre pays* ». Un réfugié a d'abord été un migrant, mais un migrant n'est pas forcément un réfugié.

Le terme « réfugié » définit un statut juridique établi par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 ratifiée par 145 pays : « *Est reconnue comme réfugiée une personne qui a dû quitter son pays d'origine en raison de conflit armé ou de guerre civile, de crainte fondée de persécution liée à sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques* ». Protégé par le droit international, le réfugié ne peut pas être renvoyé dans son pays d'origine¹¹.

Par contre, pour être reconnu comme un demandeur d'asile, il faut que la personne migrante ait été enregistrée auprès de l'administration. Sans cette étape, les individus n'ont aucun droit, aucun statut, même provisoire. Ils font partie de ce que l'on appelle « les sans-papiers ». Si le séjour des demandeurs d'asile est légalement reconnu et leur nombre est aisément quantifiable, les « sans-papiers » forment un groupe moins homogène. On y retrouve ceux dont la demande a été refusée mais qui n'ont pas obéi à l'injonction de quitter le territoire, des étudiants ou des travailleurs dont le visa temporaire a expiré, des personnes ayant perdu leur droit de séjour en perdant un revenu... Selon l'estimation de chercheurs de la VUB, il y aurait 112 000 personnes sans documents de séjour en Belgique, donc sans existence légale et sans aide.

P R O C É D U R E

ORDRE DE QUITTER LE TERRITOIRE : AU COEUR D'UNE PROCÉDURE COMPLEXE

L'information n'a échappé à personne. Abdesalem Lassoued, l'auteur de l'attentat du 16 octobre dernier, qui a coûté la vie à deux ressortissants suédois, se trouvait en séjour illégal en Belgique et avait reçu un « ordre de quitter le territoire » (OQT). Depuis, des voix s'élèvent pour réclamer un durcissement de la politique de retour. La question migratoire risque bel et bien de s'inviter dans les débats pré-électoraux dans les mois qui viennent. Nous vous proposons de prendre un peu de hauteur et de porter un regard plus nuancé sur ces OQT.



Lorsqu'un migrant pose le pied en Belgique et introduit sa demande de « protection internationale » auprès de l'Office des étrangers, il entame une procédure longue, complexe et à l'issue incertaine. Depuis 2007, une demande d'asile peut être introduite auprès de différents représentants de l'État, selon la situation du demandeur : dans un aéroport, dans un centre fermé ou encore dans une prison, mais la majorité des demandes se déroulent au centre d'arrivée à Bruxelles, au « Petit-Château ». Au terme d'une série de premières formalités (prise d'empreintes digitales, radiographie des poumons et examen médical...), l'Annexe 26 est remise à la personne. À ce stade, le demandeur fait une courte déclaration sur les raisons qui l'ont poussé à quitter son pays. L'Office des étrangers vérifie ensuite si la

Belgique est l'État membre compétent pour traiter le dossier : si c'est un autre État membre qui en est responsable, la Belgique peut alors transférer le demandeur. Dans le cas contraire, le dossier est transmis au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA). Là, les demandes sont examinées et les décisions prises quant à l'octroi du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire¹.

Examen et décision

C'est donc le CGRA qui examine plus en profondeur la demande de protection internationale. Le demandeur d'asile y est reçu par un employé à qui il doit raconter son parcours, et entrer dans les détails des raisons

de sa demande. La moindre contradiction, à ce stade de la procédure, entraîne un refus du statut de protection. Le CGRA vérifie si les déclarations coïncident avec la réalité et, suite à cette étape, il permet au demandeur d'obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

Depuis la « crise migratoire » de 2015, l'Office des étrangers et le CGRA ont accusé un retard dans le traitement des dossiers². La durée de la procédure peut donc s'étaler sur plusieurs années. Si elle aboutit à une réponse positive, le demandeur quitte alors la structure d'accueil pour trouver un logement par ses propres moyens. En cas de réponse négative, il doit retourner dans son pays d'origine. Le demandeur de protection internationale peut à ce stade introduire un recours auprès du Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE). Si le refus est confirmé, il reste la possibilité d'introduire un recours en cassation devant le Conseil d'État. Si la demande est définitivement rejetée, le demandeur d'asile débouté reçoit un ordre de quitter le territoire.

L'OQT, délivré trop machinalement ?

Dans ce dédale administratif, l'ordre de quitter le territoire est un document administratif délivré par l'Office des étrangers de façon quasi-automatique à toute personne en séjour illégal en Belgique. Les personnes qui le reçoivent disposent d'un certain délai pour quitter la Belgique par leurs propres moyens. Une fois ce délai dépassé, elles peuvent se faire arrêter, conduire dans un centre fermé ou un autre logement en attente d'une expulsion. On parle alors de retour forcé.

Les personnes en séjour irrégulier dans notre pays et étant sous OQT ont des profils multiples : étudiant étranger qui a terminé ses études, étranger dont le visa est expiré, demandeur d'asile dont la demande a été refusée... Et les raisons pour lesquelles ces personnes choisissent de ne pas quitter la Belgique sont tout aussi multiples : elles craignent pour leur vie si elles retournent dans leur pays et estiment que nos autorités ont mal évalué le risque qu'elles encourent, elles sont en Belgique depuis de nombreuses années et sont intégrées, elles n'ont plus de liens suffisants avec leur pays d'origine. Parler de manière générale des personnes qui sont sous le coup d'un OQT est risqué tant les situations sont diverses.

Comme nous le confie Sotieta Ngo, directrice du Ciré, « machinalement, l'Office des étrangers, délivre un OQT quand il y a une décision négative. Sans réfléchir à la situation de la personne, ni au contexte. Donc par exemple, en situation de covid, quand l'espace aérien était fermé, les déplacements empêchés pour des raisons de santé publique, des OQT ont été délivrés. On délivre machinalement des OQT même si cela n'a aucun sens. Pour certains, même s'ils le voulaient, ils ne pourraient pas rentrer³ ».

Prudence avec les chiffres

Suite à l'attentat commis à Bruxelles le 16 octobre par une personne ayant reçu un OQT, de nombreux articles de presse ont relaté des chiffres qui sont à lire avec prudence. En effet, selon les sources, le nombre des OQT délivrés en 2022 variait de 20 000 à 25 000. En outre, il faut savoir qu'une même personne peut recevoir plusieurs OQT tout au long de sa procédure d'asile. Par ailleurs, ces OQT sont parfois délivrés à des personnes qui ont déjà quitté notre territoire sans l'avoir signalé à nos autorités. Enfin, les OQT sont aussi susceptibles de recours et peuvent être annulés par le Conseil du Contentieux des Étrangers. Ceci dit, peu de recours rencontrent une issue favorable, le taux de rejet étant de près de 80% en 2022⁴.

Les chiffres les plus élevés pour l'année 2022 mettaient en évidence le fait qu'environ 6500 OQT avaient été exécutés (3600 de manière volontaire et 2900 de manière forcée), ce qui peut *a priori* paraître relativement faible, surtout si on compare ce chiffre à d'autres pays. D'après Eurostat, des pays comme la Suède et la Hongrie exécuteraient plus de 70% des OQT qu'ils délivrent. Mais selon Denise Duez, professeure de sciences politiques à Saint-Louis, les différences dans ces chiffres s'expliqueraient notamment par la volonté claire de certains États d'afficher une politique migratoire dure à sa population⁵. Certains pays peuvent gonfler les chiffres sans pour autant être certains que les OQT ont réellement été exécutés. Les chiffres sont donc toujours à prendre avec prudence ! Pour Céline Verbrouck, avocate spécialisée en droit d'immigration, « ces statistiques belges ne reflètent pas une défaillance de l'État mais une multitude de situations complexes et individuelles⁶ ». Ce que nous confirme Sotieta Ngo à travers ses propos : « Les personnes pour lesquelles c'est facile et envisageable de

rentrer, pour lesquelles c'était juste un essai, elles sont plutôt rares et celles-là rentrent. La plupart des sans-papiers, ce sont des personnes pour lesquelles il est impossible d'envisager de rentrer. Et donner un 4^e, 5^e ou 40^e OQT ne sert à rien. Cela fait gonfler les chiffres. Et faire un coaching individualisé ne sert à rien non plus ! Prenons juste un exemple... Très récemment, une personne d'origine afghane a dû faire sa huitième demande d'asile. Cette personne est là depuis plus de 10 ans en Belgique. Elle avait tenté à 7 reprises d'obtenir un statut de réfugié. Elle l'a obtenu à la 8^e tentative. On ne sait pas combien d'OQT elle avait reçu, mais là il y a une décision qui dit qu'elle est en danger si elle rentre, donc on comprend qu'elle n'ait jamais exécuté son OQT ».

Populisme et amalgame

En réclamant l'exécution plus ferme des OQT au lendemain de l'attentat, le risque est grand de créer un amalgame entre personne en séjour illégal et terroriste au sein de l'opinion publique. Pourtant, ce que l'attentat du 16 octobre doit interroger avant tout, c'est la politique de lutte contre le terrorisme qui ne peut pas être confondue avec la politique migratoire. Confondre les deux débats est dangereux. Les services de police et de justice dénoncent depuis des années le manque de moyens effectifs pour mener à bien leurs missions. Suite aux attentats de 2016, un effort a été mené dans la lutte antiterroriste, mais depuis lors un désinvestissement se fait sentir. Un projet de commission de suivi des personnes risquant de commettre un attentat avait été mis sur la table, mais pas concrétisé, faute de moyens. Et tandis que la police locale manque de personnel pour suivre la situation sur le terrain, la police fédérale manque cruellement d'enquêteurs spécialisés⁷.

Mais, ne soyons pas naïfs, dans un contexte pré-électoral, il est évidemment tentant pour certains partis politiques de surfer sur ce genre d'événement tragique pour crier au scandale et proclamer haut et fort la nécessité de durcir les conditions d'asile et de réformer la politique migratoire.

Solutions : durcissement ou assouplissement ?

L'événement tragique du 16 octobre a précipité l'organisation d'un débat au Parlement sur la

politique de retour des demandeurs d'asile. La secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor, propose un renforcement des frontières extérieures à l'Union européenne et une répartition équilibrée des demandeurs d'asile en Europe⁸. Elle propose de renforcer certaines mesures comme la saisie des passeports ou l'enfermement dans un centre fermé. Mais aussi de mettre en place des « bureaux de retour » dans chaque commune avec un suivi individuel de chaque dossier.

Ces mesures sont discutables au regard de toute l'évaluation qui peut être faite de la procédure d'asile et de la gestion des demandes par l'Office des étrangers et le CGRA. Le retard accumulé dans le traitement des dossiers, la longueur des procédures, le parcours du combattant vécu par des familles pendant des années parfois, le coût de l'enfermement et des retours forcés inciteraient plutôt à plaider pour un renforcement des moyens pour accélérer et humaniser les procédures et prendre plus en compte les particularités de chaque dossier.

Plutôt que de soupçonner chaque sans-papiers d'être un terroriste en puissance, il serait temps et juste de regarder la contribution que cette partie de notre population apporte et pourrait apporter à la richesse de notre pays. La réalité du marché du travail plaiderait pour une régularisation des sans-papiers sur base de critères clairs en prenant en compte la situation particulière de chaque personne. D'autant plus quand on sait que nombre de sans-papiers travaillent déjà, de manière illégale, en étant soumis au bon vouloir de leur employeur. Régulariser ces travailleurs, c'est rendre légal leur travail, c'est les faire cotiser à la sécurité sociale, c'est augmenter la richesse du pays. C'est tout bénéfique et pour le pays d'accueil et pour la personne.

Derrière les chiffres, il ne faut pas oublier que ce sont des vies humaines, des vies en sursis d'enfants, de parents, de femmes et d'hommes en quête d'un avenir meilleur et plus sûr. À la veille des élections, dans le domaine de l'asile comme dans d'autres domaines, il apparaît fondamental d'expliquer la complexité des enjeux au lieu de présenter des chiffres, de nuancer au lieu de caricaturer, de mener encore et toujours un travail d'éducation permanente. Ne pas le faire, c'est risquer de tomber dans le populisme.

Françoise Caudron

1. Depuis 2006, ce statut peut être octroyé aux demandeurs qui ne satisfont pas aux critères de reconnaissance du statut de réfugié mais qui se trouvent néanmoins dans une situation telle que le retour vers leur pays d'origine représenterait un risque réel pour la personne.
2. Note de politique générale, Asile et migration, simplification administrative, Chambre des représentants de Belgique, p. 8, 03/11/2015.
3. Propos recueillis le 13 novembre 2023.
4. Conseil du Contentieux des Étrangers, rapport d'activités 2022, p. 13.
5. SCHEIRLINCX N., Pourquoi la Belgique a plus de mal que les autres à renvoyer les étrangers en situation irrégulière, Le Vif, 25/10/2023.
6. SPIES N., Les ordres de quitter le territoire trop peu appliqués en Belgique ? « On se bat contre un moulin à vent », Le Vif, 18/10/2023.
7. SCHEIRLINCX N., L'attentat de Bruxelles aurait-il pu être évité ? La réponse en six questions, Le Vif, 19/10/2023.
8. Nicole de Moor plaide pour une saisie de passeport des personnes en séjour illégal, Belga, 8/11/2023.

SOTIETA NGO : « C'EST LE COUP DE GRÂCE QU'ON ASSÈNE AUX HOMMES ISOLÉS »

Depuis plus de 65 ans, le CIRÉ (coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) travaille pour les droits des personnes exilées, avec ou sans titre de séjour. Sa directrice, Sotieta Ngo, nous a reçus en cet automne qui s'annonce déjà comme le troisième d'une longue crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Elle a pris le temps pour en démêler avec nous les enjeux sociaux, humains et politiques.

■ On a connu une crise de l'accueil en 2015 et une autre qui a commencé en automne 2021. Les contextes sont-ils différents ? Y a-t-il eu un mieux entre les deux ?

□ Depuis 20 ans, de manière régulière, il y a une crise de l'accueil en Belgique. On en vient à se dire aujourd'hui que le réseau est mal conçu puisqu'il n'a aucune résistance aux aléas. En 2015, il y avait beaucoup de personnes qui arrivaient aux frontières de l'Union européenne, de Syrie et d'Afghanistan notamment. En 2021, à la différence de 2015, il n'y a pas eu de situation géopolitique exceptionnelle. Ce n'est pas la situation en Ukraine qui a provoqué cela puisque le statut donné aux Ukrainiens et l'accueil qui a été organisé pour eux est vraiment différent. Les inondations ont joué un rôle parce que des centres inondés ont été fermés et d'autres ont été mis à disposition de la population. Le réseau d'accueil a eu un peu moins de places, certes, mais derrière le mot « crise », il y a normalement quelque chose d'imprévisible et d'ingérable, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Cela fait deux ans que ça dure. Ce qui différencie cette situation de non-accueil par rapport aux autres, c'est sa durée dans le temps, les choix politiques qui ne tendent pas à la résoudre et la communication politique qui l'entoure. De notre côté, on parle donc d'une politique délibérée de non-accueil.



Credit photo : CIRÉ

■ Y a-t-il défaut de prévoyance ?

□ Le réseau de Fedasil n'est pas pensé pour avoir un plan 1, un plan 2, un plan 3, un plan 4 et gérer les augmentations d'arrivées. Tous les deux à trois ans, on réaugmente le nombre de places puis, dès que cela se résorbe, on referme les dispositifs. C'est absurde ! Une grosse partie du réseau est organisée en centres communautaires et puis il y a des logements individuels. Au fil des législatures, on a fermé de plus en plus de places individuelles, cela a été le premier motif de saturation du réseau d'accueil. Par ailleurs, le réseau de Fedasil est considéré comme saturé quand on atteint 94% d'occupation. Mais en fait, on active les signaux d'alerte beaucoup trop tard parce qu'à 94%, il ne fonctionne déjà plus. Et puis enfin, il y a une augmentation progressive du nombre de demandeurs d'asile et une augmentation progressive de la durée des procédures. Il y a un arriéré colossal au niveau du CGRA et la moyenne pour une procédure d'asile c'est deux ans, cela veut donc dire que la personne reste dans le réseau d'accueil pendant deux ans.

■ Comment ça se passe concrètement pour les gens qui arrivent ?

□ À l'heure actuelle, les personnes doivent se rendre à l'Office des étrangers, boulevard Pacheco, pour introduire leur demande d'asile et puis ils sont convoqués pour le droit à l'accueil. Nos autorités ont beaucoup changé les règles pour pouvoir faire valoir le droit à l'accueil et au final obtenir une place. Donc, on introduit sa demande d'asile et on est laissé sur le carreau si on est un homme seul, apparemment pas vulnérable et pas malade. On doit alors faire valoir son besoin d'abri. Au début, il suffisait d'attendre quelques jours, puis il a fallu attaquer en justice, obtenir une condamnation et la faire signifier par un huissier pour obtenir une place (voir encadré). Et maintenant, il y a un système de QR code. Il faut essayer d'intégrer des structures pour sans-abri et de là, essayer d'avoir accès à cette procédure de QR code qui permet de s'enregistrer sur une liste d'attente. Donc c'est le chaos du traitement de la problématique, rien n'est systématisé.

■ Du point de vue des personnes migrantes, quelles sont les conséquences, notamment psychologiques ?

□ De manière générale, et cela déjà en dehors d'une situation de crise ou d'une politique de non-accueil, tous les observateurs lancent des signaux pour dire que la santé mentale des personnes en migration est vraiment en dégradation. Ce sont des personnes abîmées qui arrivent ici dans un état déplorable et pensent rejoindre un État européen qui va respecter leur dignité et leur droit. Ici, c'est le coup de grâce qu'on leur assène. Il y a eu récemment des images de la police évacuant à coups de pied des personnes qui dormaient devant le Petit-Château, emmitouffées dans leurs couvertures. Les structures d'accueil sont pleines, les structures pour sans-abri sont pleines et la secrétaire d'État a dit qu'il n'y aurait pas de droit à l'accueil pour ces gens-là. Donc quand on a fui une persécution, qu'on a peur pour sa vie, qu'on a affronté tout ce voyage et qu'on se retrouve traité un peu de la même manière qu'on était traité dans son pays d'origine, les gens perdent la tête. Ce sont des gens qui seront incapables de mener une procédure d'asile digne de ce nom. Être convoqué dans le cadre d'une procédure d'asile alors qu'on dort à la rue depuis neuf mois, qu'on crève de faim, qu'on n'a pas accès à l'hygiène de base, devoir passer une interview

en essayant d'être un peu cohérent dans ces conditions est extrêmement difficile.

■ Ces hommes isolés qui se retrouvent sans place d'accueil ne bénéficient d'aucun accompagnement ?

□ Ni Fedasil ni l'État belge n'ont organisé quelque chose. Fedasil a bien souvent renvoyé les personnes vers le hub humanitaire, qui est ce lieu créé par des ONG à Bruxelles, au départ pour des personnes en transit qui essayaient de rejoindre l'Angleterre. Aujourd'hui, ce lieu est occupé principalement par des demandeurs d'asile. Il y a moyen d'y recevoir un repas, une consultation juridique, de se réchauffer. Mais si les personnes ne connaissent pas ce lieu ou ne s'y rendent pas, elles n'ont rien. L'effet sur les personnes est délétaire. Cela les brise si elles ne l'étaient pas déjà à l'arrivée. Cela anéantit toutes leurs chances d'obtenir un statut, et cela fait des bombes humaines et sociales. Qu'est-ce qu'on fait de ces personnes-là ? C'est quoi la vie après ça ? On sait à quel point la rue abîme les gens. Et là on voit comment la vie en rue va détruire des personnes déjà tellement vulnérables comme les demandeurs d'asile.

Plus de 7000 condamnations contre l'État belge...

« Au début de la crise, le demandeur d'asile devait, avec l'aide d'un avocat, introduire une plainte et obtenir une condamnation de l'État belge pour se voir délivrer une place d'accueil. Il y a eu plus de 7000 condamnations individuelles. Puis on a vu un délai apparaître, jusqu'à plus de six mois entre la condamnation qui ordonne une place d'accueil et le fait d'en bénéficier effectivement. Nous avons donc arrêté de compter !

Il y a aussi eu des actions collectives portées par les ONG, notamment par le Ciré, Vluchtelingenwerk, Médecins sans frontières, Médecins du monde, l'Association pour le droit des étrangers, Nansen... Dès le mois d'octobre-novembre 2021, nous avons introduit des actions en justice pour faire respecter le droit à l'asile et le droit à l'accueil, parce qu'à ce moment-là des gens essayaient d'introduire leur demande d'asile mais les portes étaient closes. En janvier 2022, nous avons obtenu gain de cause. Un juge a ordonné à l'État et à Fedasil d'enregistrer la demande d'asile le jour où la personne se présentait et d'octroyer une place d'accueil automatiquement, sous peine d'astreinte. Il y a eu appel de Fedasil et de l'État, on a tout gagné et les astreintes ont augmenté. Aujourd'hui, deux ans après, les ONG ont investi plus de 50 000 euros dans ces frais de justice. Sans compter ce que l'État a lui-même investi pour les 7000 procédures en aide juridique. Ce sont des sommes colossales, ça coûte bien plus cher que l'accueil qui est de 40 euros par jour. Ici, on est devant le juge des saisies. Le montant qui est dû par l'État varie de 1,5 à 2,5 millions d'euros d'astreintes. L'État a une obligation légale, ne la respecte pas, se fait condamner, ne respecte pas la condamnation, ne paie pas l'astreinte. Rien n'évolue et les gens sont dehors... »

■ Cette situation génère de la concurrence entre les migrants ?

□ Ce que la secrétaire d'État a déclaré il y a quelques mois, et elle est complètement suivie par notre gouvernement, c'est « *je suspends la loi* ». C'est un peu magique, je ne savais pas qu'on pouvait faire ça, suspendre une loi ! L'État fait le choix d'instrumentaliser les femmes et les enfants, ce que dénonce aussi la Ligue des Familles. C'est « les femmes et les enfants d'abord », comme si le Titanic coulait. Mais non ! Cela pourrait éventuellement être le cas, quoique, si on était dans une situation de crise ingérable et imprévisible, par exemple s'il y avait trois nuits à passer dehors, on prendrait les constitutions les plus solides... mais à voir si ce sont vraiment ces jeunes hommes de 18 ans ou plus jeunes encore qui sont les plus solides. On a déjà eu deux ans pour réfléchir à la manière dont on va mettre tout le monde à l'abri. Et on doit le faire !

■ Qu'est-ce que l'État pourrait faire, aurait dû faire ?

□ En septembre 2022, avec une cinquantaine d'associations, nous avons sorti une feuille de route avec une quarantaine de mesures urgentissimes, urgentes, un peu moins urgentes... Des mesures qui auraient permis, quelques mois après, d'avoir une fin de crise de l'accueil. On commençait par proposer de mettre les gens à l'abri dans des hôtels, ce qui a été fait dans le passé, et là il y a eu un refus total de notre secrétaire d'État et de notre gouvernement. On a vu à quel point ce qui était impossible et inaudible pour les demandeurs d'asile l'a été tout à coup pour d'autres demandeurs d'asile, les Ukrainiens. On a demandé l'hospitalité pour les Ukrainiens mais quand les gens hébergent d'autres demandeurs d'asile, il y a des poursuites. Une autre proposition était de réquisitionner des sites vides pour mettre les gens à l'abri. Cette feuille de route a été présentée à nos autorités qui l'ont balayée d'un revers de la main. Au final, quelques petites mesures ont été prises mais cela n'a pas permis un seul jour de se dire que toutes les personnes qui avaient introduit une demande ont été accueillies et qu'il n'y a plus d'arriéré.

La principale solution, ce serait d'appliquer entièrement la loi accueil qui prévoit qu'en cas de situation ingérable, les demandeurs d'asile doivent être répartis sur l'ensemble du territoire. Le plan de répartition a déjà été appliqué dans le passé, cela ferait cinq à six personnes à accueillir par commune. Ceci n'est pas quelque chose d'ingérable. Mais nos autorités ont refusé d'appliquer la loi.

■ Le blocage est politique ?

□ Sur le terrain des migrations, il y a une volonté un peu virile des autorités, quelles qu'elles soient, de montrer la fermeté. Il y a quelques années, quand des pays comme l'Autriche ou la Hongrie tenaient des discours de ce style, tout le monde s'offusquait en disant « *cela dépasse toutes les valeurs, et par ailleurs on a des obligations dans les lois nationales, les conventions internationales...* ». Mais apparemment, ces discours ont gagné du terrain. Et donc, Sammy Mahdi et puis Nicole de Moor se sont dit qu'il ne fallait pas flancher mais tenir la barre. Quand on regarde la situation européenne et mondiale, les personnes migrantes, on a plutôt tendance à les considérer comme des sous-sujets de droit.



Crédit photo : OIRE

On peut se permettre des violences à leur égard, un non-respect des décisions de justice, des propos stigmatisants... qui dans tout autre contexte seraient poursuivis. Ici, ça ne l'est pas. Je suis convaincue que c'est la situation politique qui joue beaucoup, qu'il y a un peu de simplisme qui est à l'œuvre en disant « *il n'y a qu'à...* », « *et si on disait qu'on arrêterait de les accueillir, ils viendront moins nombreux...* », comme dans un jeu d'enfants.

On s'était pourtant réjoui au moment de l'accord de gouvernement Vivaldi parce que Sammy Mahdi prenait le portefeuille et ça changeait de De Block ou Francken. Les déclarations et la note de politique générale étaient plus équilibrées. Le ton était plus rassurant, on voyait « respect des obligations », on voyait le mot « droit » réapparaître, ce qu'on n'avait jamais vu chez Francken. Les mots ont été beaux et bons. Sur le fond, il n'y avait pas grand-chose à redire. Mais dans les faits, il n'y a jamais eu une situation aussi catastrophique sur le plan du respect des droits.

■ Est-ce qu'il y a une volonté de dissuasion ?

□ Oui, pour moi c'est clair même si ce n'est pas le propos qui est tenu par nos autorités. C'est une dissuasion générale. Et on y va tous azimuts : les procédures sont longues, quand on est sans-papiers on le restera toute sa vie, quand on est demandeur d'asile, même si on a des droits, l'État s'assied dessus et verra si on tient la longueur, en regroupement familial on pourra être humilié. Dans tous les champs de la migration, on voit jusqu'où on peut aller et quand on croit qu'on a touché le fond, on va encore plus loin, il y a apparemment un sous-

■ Qu'est-ce qui vous porte dans ce travail ?

□ Le secteur social au sens large souffre. Voir à quel point ces vies sont broyées là-bas et continuent parfois d'être broyées ici c'est douloureux. Voir à quel point on est démuné, cela l'est encore plus. Mais ce qui motive au jour le jour, c'est quand on arrive à sauver une situation, même si c'est une sur mille, cela a un sens.

Et puis, il y a un principe de réalité. L'histoire de l'humanité, ce sont des migrations et l'humain n'a fait que ça, se déplacer au gré de son évolution, de son besoin de se nourrir, puis d'échapper à des maladies ou à des guerres. Le mouvement est humain. Continuer de penser qu'on va arrêter les migrants et s'en protéger, je ne peux pas adhérer à cette vision et à ce discours de certaines personnalités politiques qui essaient de faire croire qu'on va ériger des règles, des murs, des procédures et des traitements humiliants. Cela va être suffisant un moment, mais qu'est-ce qu'ils et elles croient ? Que quand on crève et qu'on n'est pas sûr de pouvoir soigner ou nourrir ses enfants, qu'on n'est pas sûr de rentrer chez soi le soir parce qu'une bombe va nous tomber dessus, on ne va pas essayer de sauver sa peau ? Le principe de réalité fait qu'on aurait tort d'adhérer aux solutions qui sont présentées comme miraculeuses par des partis extrémistes ou nationalistes. Ou des personnes raisonnables mais qui font croire à trop de simplisme.

Et puis une société mixte et plus accueillante serait plus apaisée, et nous coûterait moins en termes humains et financiers. Plutôt que d'y être acculé comme on le sera à un moment, il faut accepter la richesse et construire avec la diversité.

Propos recueillis par Muriel Vanderborgh

L'accueil en Belgique : un bon modèle qui a été détricoté

« *Le modèle d'accueil de la Belgique est un bon modèle à la base, c'est ce qu'on a unanimement considéré avec de nombreux acteurs de la société civile. Mais il a été fortement trituré depuis, au gré des difficultés rencontrées par Fedasil, des messages politiques qu'on voulait donner. Et on l'a tellement trituré qu'il a perdu son sens.*

Au début, il y avait cette porte d'entrée de l'accueil communautaire, qui permettait de voir les spécificités des personnes et quel était l'accueil le plus adapté. Un milieu rural ou urbain, des études en cours, des soins à organiser à proximité... pour trouver la meilleure place. Cet accueil communautaire devait durer quatre mois avant de passer en accueil individuel. On peut imaginer qu'après une phase de fuite et d'exil, on ait besoin de quatre mois pour se poser. Pour certains profils, notamment pour les jeunes, la collectivité fait du bien. Donc il ne faut surtout pas bannir l'hébergement collectif, la solitude peut être délétère et puis il peut y avoir des économies d'échelle.

Mais après, quand la personne reprend pied dans sa vie, elle peut se permettre de vivre une vie plus autonome, qui coûte moins cher. Ce n'est pas parce qu'on est demandeur d'asile qu'on est incapable de mener sa vie. On n'a pas besoin d'être infantilisé et regroupé en troupeau dans des centres où d'autres décident tout à votre place. L'humain n'est pas forcément fait pour vivre en communauté pendant deux ans avec des personnes qu'il n'a pas choisies. Aujourd'hui, il y a eu un glissement où les centres d'accueil communautaire ont pris le dessus dans la proportion, à tout moment de la procédure. Les politiques d'accueil, le modèle d'accueil ont vécu et il est temps de revenir à leurs prémices qui étaient bonnes, assurément. »

LA VIE D'UN CENTRE D'ACCUEIL AU QUOTIDIEN



Illustration : Mathieu Labaye

Une centaine de centres d'accueil pour demandeurs et demandeuses d'asile sont répartis sur le territoire belge. En Wallonie, 28 d'entre eux sont gérés par la Croix-Rouge. Des lieux de vie, de rencontre, de souffrance aussi. Travailleurs et résidents, hommes et femmes s'y côtoient et avancent ensemble au jour le jour. Et si le quotidien en centre d'accueil ce n'était pas la vie de château ? Immersion au Centre Croix-Rouge de Bierset¹.

C'est au fond d'une impasse, coincé derrière les murs de la nouvelle extension de l'aéroport, que se trouve le centre d'accueil pour les demandeurs et demandeuses d'asile de la Croix-Rouge à Bierset. Autrefois occupé par des militaires, ce vaste complexe de bâtiments a été rouvert en urgence en 2010 pour répondre à l'une des innombrables crises de l'accueil connues par notre pays. Aujourd'hui, le centre accueille près de 700 personnes. Des hommes, des femmes et des enfants pour qui la durée du séjour s'éternise de longs mois, voire plusieurs années.

Arriver dans un centre d'accueil

Après une traversée des continents souvent éprouvante, les migrants qui déposent une demande d'asile se voient normalement désigner un centre d'accueil². Pour celles et ceux qui ont pris la route, c'est enfin le moment de poser son sac. Aujourd'hui devenu travailleur pour la Croix-Rouge, Navid a lui-même connu l'exil et est arrivé en Belgique au tout début des années 2000. Comme de nombreux travailleurs sociaux, il témoigne

de la fragilité d'état dans laquelle arrivent les demandeurs d'asile et se souvient de son propre vécu : « Pendant le trajet, il faut courir, passer des frontières. On a faim, on dort dans la rue, n'importe où. Une fois qu'on est arrivé à destination, tout revient dans la tête, tout ce qu'on a vécu avant et pendant le trajet. Le mal du pays, ça commence vraiment ici. Et si on est affaibli physiquement ou mentalement, tout sort ici ». Il y a des personnes qui arrivent avec des blessures visibles, qui souffrent de douleurs musculaires, de blessures aux pieds, de marques de torture. Certains ont vécu des événements traumatisants chez eux ou sur la route et ils ne savent pas toujours comment se portent les membres de leur famille restés au pays.

La prise en charge des personnes migrantes dès l'introduction de leur demande d'asile est donc primordiale. Un centre, ce n'est pas uniquement un lit et un couvert, c'est un lieu pour s'arrêter un peu, retrouver ses esprits et sa santé, physique et mentale. C'est pourquoi, à Bierset, les premiers jours sont importants pour prendre contact avec le nouveau résident, l'orienter vers un assistant social, lui permettre

de faire le point avec un infirmier ou un médecin sur ses besoins en termes de soins de santé.

Pour autant, l'arrivée en centre communautaire n'est pas un moment facile. Le soulagement d'atteindre, peut-être, sa destination se mêle à la découverte d'un cadre de vie déroutant. Pour Anna, réfugiée arménienne, « on arrive avec le stress et ici tout est différent. Tu ne comprends pas ce qui se passe, tu es choquée par beaucoup de choses ».

Organiser la vie collective

Un centre d'accueil, c'est « comme un petit village » confie Jade, 10 ans. Dans les sous-sols d'un des bâtiments, on trouve un lavoir, un atelier vélo, un petit magasin, un salon de coiffure. Plus loin, c'est une salle de classe, un atelier de réparation technique, un local de couture, un espace rencontre avec une télévision, une connexion internet, quelques ordinateurs et un kicker. Dans un dernier bâtiment se trouvent l'infirmier et les bureaux des assistants sociaux.

La vie en collectivité, ce sont aussi des chambres de 4, 6 ou 8 personnes, des repas à heure fixe à la cantine, des salles de douches communes, des règles et des procédures. Il faut prouver sa présence quotidienne dans le centre et demander des autorisations pour déloger. Amour, qui a passé près de 5 années au centre se souvient : « Vivre dans la chambre à 6, ce n'est pas facile. On n'a pas notre intimité. Il y a tous les pays, toutes les nationalités. On parle anglais, français, arabe, tout est mélangé, avec des signes ! »

Pour participer à la vie communautaire et garder une occupation, les résidents s'activent. Ce sont eux qui nettoient le centre, coupent les légumes, surveillent le lavoir, font les petites réparations, font la vaisselle... Des travaux communautaires qui leur permettent ensuite de se payer un ticket de bus ou de train vers Liège ou vers Bruxelles, d'offrir quelque chose à leurs enfants, d'acheter de quoi préparer un peu de nourriture au goût du pays...

Pour Marie, travailleuse au centre, une des difficultés de la vie en collectivité c'est que, « à un moment donné, les résidents se rendent compte qu'ils n'ont plus toutes les cartes en main. Ils doivent tout respecter dans le centre, tout est réglé, ils doivent s'adresser à quelqu'un pour

tout, aussi pour la scolarité de leurs enfants. Au final, ils sont très peu maîtres de leur vie. »

Pourtant, dans ce contexte de vie, des liens se nouent. Des amitiés et des solidarités entre les résidents, au sein d'une communauté mais aussi entre les communautés, entre les mères, entre les familles, avec les travailleurs. Certains enfants n'ont connu que la vie dans ce centre qu'ils considèrent comme un terrain de jeux.

L'incertitude de la procédure

Dans ce quotidien, toutes et tous attendent une convocation au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) où ils devront défendre leur dossier et apporter les preuves d'une persécution subie par le passé ou crainte en cas de retour dans leur pays. C'est un moment particulièrement stressant. « Au CGRA, raconte une assistante sociale, ils vont devoir tout revivre. Pourquoi ils sont ici, pourquoi ils ne peuvent rentrer chez eux. Ils doivent se replonger dans leur histoire et dans leur souffrance. Cela peut durer des heures, les questions sont parfois très intrusives, il faut raconter en détail les tortures, les mauvais traitements, les viols. Quand on a vécu des traumatismes, il y a des parties de la mémoire qu'on enfouit très loin pour oublier. Certains prennent des années avant de parler avec un psychologue, et là ils doivent tout dire à un fonctionnaire. (...) Ceux qui ont une très grande force mentale arrivent à gérer cette épreuve mais pour d'autres, c'est très difficile. »

Dans sa salle de classe, Leila donne des cours d'alphabétisation et de français aux adultes qui le souhaitent. Les résidents y oublient pour quelques heures les tracas quotidiens, se retrouvent, échangent, apprennent. Quand le moment de l'interview approche pour ceux qui y sont convoqués, Leila constate que ses étudiants « n'arrivent plus à se concentrer, à travailler. Parfois ils viennent mais je vois qu'ils sont ailleurs. On se sent impuissants. On ne peut que trouver des mots bateau, leur dire « ça va aller », « je suis avec toi »... mais on ne sait pas ce qui va se passer pour eux ».

Quand l'attente se fait longue

Amour se souvient de son retour du CGRA : « Le jour même on est soulagé, le poids est tombé, tout le stress est sorti. Mais après une semaine, tu commences à avoir du stress pour

1. Cet article est le fruit d'une série d'interviews réalisées entre 2019 et 2022 au centre « l'Envol » à Bierset.
 2. Depuis l'automne 2021, ce n'est plus systématiquement le cas puisque de nombreux hommes isolés se sont vu refuser le droit à l'accueil et se retrouvent contraints de dormir dans la rue.
 3. Voir également à ce sujet PESTRE E., *La vie psychique des réfugiés*, Payot et Rivages, 2019.

le résultat ». S'il a fallu attendre de longs mois pour être convoqué au CGRA, il en faudra souvent tout autant avant d'en recevoir une réponse. Si la réponse est négative, les procédures de recours prolongent encore le séjour. Enfants, jeunes et adultes gardent espoir, se forment et continuent à apprendre la langue dans une incertitude complète quant à l'avenir. Comme cette jeune femme qui a passé plus de 8 ans au centre. Après ses secondaires, elle a entamé des études d'assistante sociale qu'elle a réussies puis s'est retrouvée coincée au centre, ses diplômes en poche, sans pouvoir postuler parce qu'elle ne possédait pas de titre de séjour valable.

Leila observe ses élèves et constate que « psychologiquement, c'est très dur. Ils vivent ici, ils dorment ici mais ils ne sont pas chez eux. Ils n'ont plus de chez eux, ils n'ont plus d'espace privé et ça, en soi, c'est une vraie torture ». L'attente a effectivement des conséquences sur la santé mentale et relationnelle des personnes. Certains s'isolent et dépriment. Les plus fragiles se réfugient parfois dans la consommation de produits psychotropes, d'alcool ou de médicaments. Les familles et les couples sont fragilisés. Pour beaucoup, l'accueil en centre convenait pour les premiers mois mais quand le séjour s'éternise, tout devient compliqué. Le bureau médical interne au centre remarque qu'il y a « beaucoup de troubles et de stress post-traumatiques. On fait souvent appel au psychiatre. C'est lié à la situation chez eux, au trajet mais aussi à la longueur des procédures, qui dure parfois 4 ou 5 ans. Compte tenu du nombre dans les chambres, ils ne dorment pas. Ils ont des idées noires qui reviennent, ils font des cauchemars. Certains finissent par se négliger. La somatisation se marque par des maux de tête, des insomnies, un manque d'appétit, des troubles de la mémoire, de la constipation, des maladies imaginaires... Parfois, on se dit qu'ils sont bien et qu'ils sont soignés mais l'apparence et la réalité sont deux choses différentes³ ».

La dépendance au bon vouloir des autorités et des travailleurs sociaux n'est pas toujours bien vécue quand elle s'éternise. « Je ne veux pas rester comme ça et attendre que les gens fassent pour moi, nous dit Ghossoun. Quand tu restes comme ça dans le centre, ça casse quelque chose en toi. L'énergie que tu as, la force pour faire ce que tu aimes, le moral. Quand tu fais à manger et que tu poses sur la table, tu n'as pas envie de manger. Tu te demandes pourquoi tu es là, pourquoi tu manges. La vie m'a obligée à

quitter mon pays il y a 11 ans. J'ai passé 4 ans en Turquie, 4 ans en Grèce, 2 ans et demi ici. Je dis « oui, ça va, oui ça va » mais dans ma tête, ça ne va pas. »

Un grand besoin d'accueil

Quitter le centre d'accueil dans lequel on a séjourné quelques mois ou plusieurs années n'est jamais anodin. Quand la réponse est positive, c'est une fête que tous partagent. Mais quand c'est négatif, éventuellement avec un ordre de quitter le territoire, il faut préparer un départ avec un sentiment d'échec et d'injustice, sous le regard des autres, celui de ses propres enfants parfois. Pour tous, c'est un saut dans une nouvelle vie, une vie autonome en Belgique pour les plus chanceux, une vie illégale ou un retour sur les routes pour les autres.

Aujourd'hui, le centre de la Croix-Rouge à Bierset est effectivement bien rempli mais les travailleurs n'ont pas un sentiment de saturation, comme en 2015 par exemple, « où on avait dû installer un campement dans la salle de sport ». De nouveaux containers sont arrivés, de quoi loger une centaine de personnes supplémentaires. « Normalement, ils sont prévus pour des familles. Mais vu que les sanitaires sont situés à l'extérieur des containers, on ne voit pas vraiment des enfants sortir dans la boue en plein hiver pour aller aux toilettes ou se brosser les dents. Donc on pense faire bouger les hommes isolés qui sont dans les bâtiments pour les mettre dans ces containers. » Reste à voir si les familles tant attendues et qui servent de prétexte à la politique de non-accueil assumée par la secrétaire d'État Nicole de Moor vont effectivement arriver...

La situation de crise de l'accueil que la Belgique traverse depuis l'automne 2021 et les discours politiques qui l'entourent poussent à croire que l'accueil est un luxe et que les personnes qui arrivent en Belgique sont encore en capacité d'affronter des journées et des nuits à la rue, sans soutien et sans accompagnement. Dans les centres, les travailleurs constatent l'importance d'un accueil de qualité dès les premiers jours et insistent sur une nécessaire accélération des procédures, tant pour libérer des places que pour préserver la santé mentale et les compétences des migrants et migrantes qui y séjournent.

Muriel Vanderborght

D R O I T S

UNE VIE SANS PAPIERS



On ne choisit pas de devenir sans-papiers. Connaître la faim, la clandestinité, le parcours du combattant pour se soigner, l'absence de revenu, le travail non déclaré, le risque d'exploitation... Alors qu'ils et elles espéraient une vie meilleure, c'est la désillusion pour les sans-papiers. Ils sont nombreux à être sans domicile fixe et le fait de posséder un véritable « chez soi » relève de l'utopie. Être sans-papiers, c'est vivre dans la peur constante d'être contrôlé, enfermé et expulsé.

Le terme « sans-papiers » recouvre une situation administrative. Cette notion désigne les personnes immigrées qui résident sur le territoire belge sans possession d'un titre de séjour. Les causes peuvent être multiples : demande d'asile ou de régularisation refusée, regroupement familial non accordé, expiration du visa, enfants nés en Belgique de parents sans papiers, perte d'un emploi... Des hommes, des femmes et des enfants, de différentes nationalités, qui vivent en Belgique depuis de longues années pour certains. Des personnes qui ont quitté leur pays pour diverses raisons : économiques, politiques, d'orientation sexuelle, de violences intrafamiliales et/ou conjugales, religieuses, ethniques, de santé ou pour cause de guerre. Ce sont nos voisins, nos voisines. Des citoyens et des citoyennes qui participent à la vie sociale et économique comme nous tous mais qui sont invisibles administrativement et qui luttent chaque jour pour leur survie.

En principe, les droits humains sont universels et accessibles sans discrimination à toute personne, y compris aux sans-papiers. Dans la pratique, le constat est tout autre¹. Même si

la Belgique est un État de droit, la condition de sans-papiers ne permet pas toujours de jouir des droits fondamentaux. Sans pièce d'identité, c'est une vie dans « le vide » et l'isolement social qui attend les migrants déboutés ou ceux qui ne remplissent pas les conditions pour déposer une demande d'asile.

Droit au logement et accès aux soins de santé

Pour accéder à un logement, les futurs locataires doivent présenter leurs fiches de paie au propriétaire. Pour les obtenir, il est donc nécessaire de décrocher un contrat de travail en bonne et due forme, ce qui est impossible pour les sans-papiers au vu de leur situation administrative. La boucle infernale tourne sans fin. Pourtant, avoir un logement fixe, outre le sentiment de sécurité que cela amène, représente un point décisif pour l'octroi de certains droits sociaux.

Cet état de fait s'est encore aggravé avec la crise du logement et les sans-papiers ont davantage de difficultés à se loger. Certains finissent par

L'Attente, un documentaire sonore sur la vie au centre d'accueil de la Croix-Rouge à Bierset réalisé et produit par Muriel et Sébastien Vanderborght. Disponible sur www.lattente.be



Illustration : Mathieu Labaye

trouver des logements, souvent insalubres et exigus, loués pour la plupart par des marchands de sommeil. De par leur situation économique précaire, beaucoup se rendent chez des connaissances ou des hébergeurs solidaires, dans des abris de nuit, des squats. Pour les moins chanceux, c'est dans la rue qu'ils dormiront.

La question du logement est sensible et cruciale dans le cas des migrants : une personne d'origine étrangère peut très bien avoir sa carte et son droit de séjour retirés si elle perd son emploi et/ou son domicile au cours des cinq premières années de sa résidence sur le territoire². C'est ainsi que certains sont radiés des registres et se retrouvent sans papiers, voire sans abri.

En matière de soins de santé, les sans-papiers ont uniquement accès, via leur CPAS, à l'aide médicale urgente (AMU). Celle-ci a été mise en place pour couvrir les besoins en santé de la population étrangère en situation irrégulière : soins à l'hôpital, consultations chez le généraliste, séances de kinésithérapie, médicaments... Dans les faits, un grand nombre de médicaments ne sont pas, ou pas entièrement, remboursés. Certaines personnes sans papiers ne suivent donc pas leur traitement contre des maladies chroniques, d'autres prennent leurs comprimés un jour sur deux.

Le terme « aide médicale urgente » est assez vague et la notion d'urgence est considérée différemment selon les procédures mises en place par les CPAS en question. D'une commune à l'autre, le traitement du dossier et la couverture en soins de santé peut différer³,

sans oublier les freins linguistiques et/ou numériques que les sans-papiers peuvent rencontrer. Au final, peu d'entre eux font appel à l'AMU à cause d'une méconnaissance de la procédure, de difficultés administratives, de la complexité du système de soins, du coût des consultations et des traitements, de la crainte d'être discriminés ou de la peur d'être dénoncés.

Droits des travailleurs sans papiers

Se loger, se soigner, subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille (en Belgique ou restés au pays), tout cela nécessite des revenus. La majorité des sans-papiers travaillent de manière anonyme et non déclarée. Un fait largement connu de l'État belge qui n'agit pas en faveur de ces travailleurs et laisse des personnes exposées au danger de l'exploitation ou à la traite des êtres humains... En travaillant au noir, les sans-papiers ne sont pas couverts en cas d'accident du travail et ne bénéficient d'aucune indemnisation le cas échéant.

Or les travailleurs sans papiers ont des droits dans le cadre de leur travail, comme tout citoyen, mais ils n'en ont pas tous connaissance, ce qui les rend encore plus fragiles face à des employeurs potentiellement abuseurs. Ces droits fondamentaux concernent par exemple un salaire minimum, des congés payés, la possibilité de se défendre en cas d'abus de la part du patron⁴.

Beaucoup de sans-papiers travaillent dans les secteurs de la construction, du transport, de l'Horeca, du nettoyage, dans le monde agricole, dans l'industrie agroalimentaire et dans le travail domestique et des soins où, par ailleurs, l'inconscient collectif reproduit une image des femmes migrantes prédestinées aux métiers du « care »⁵. La majorité des emplois sont des métiers en pénurie pour lesquels les sans-papiers pallient une carence structurelle de main-d'œuvre, souvent dans des secteurs précaires, mal rémunérés et/ou mal reconnus. Alors qu'ils devraient pouvoir jouir des mêmes droits que tous les travailleurs, qu'ils représentent une force de travail non négligeable et qu'ils prennent part de manière active au système économique belge, leur protection sociale n'est pas garantie.

Il arrive aussi fréquemment que les sans-papiers soient freinés dans leurs recherches d'emploi par l'impossibilité de suivre des

formations ou de poursuivre des études, par la difficulté à bénéficier de l'équivalence des diplômes ou à faire valoir leurs compétences professionnelles. Peu de personnes migrantes aboutissent finalement à des métiers valorisant leurs qualifications. Au vu du contexte socio-économique dans lequel nous sommes actuellement plongés, cette perte de capital humain et culturel est insensée.

Une main-d'œuvre soumise au bon vouloir des décideurs politiques

En août dernier, un article du Vif L'express titrait « Comment les sans-papiers peuvent aider la Belgique à atteindre un taux d'emploi de 80% ». En effet, face à la pénurie de main-d'œuvre dans des dizaines de métiers, Elio Di Rupo, ministre président wallon et Christie Morreale, ministre de l'Emploi, ont adressé fin août une lettre au Premier ministre Alexander De Croo pour réclamer une régularisation des sans-papiers, lettre soutenue par le patronat et par les syndicats wallons. Car si la région wallonne est compétente pour octroyer des permis de travail, l'octroi des titres de séjour est par contre une compétence fédérale. Or impossible d'octroyer un permis de travail aux étrangers non européens s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour légal même si ceux-ci sont formés et compétents pour exercer dans des métiers en pénurie.

D'un côté on observe un marché du travail en souffrance, en manque de main-d'œuvre, de l'autre on a des personnes qui vivent en Belgique, auxquelles on refuse des papiers, qui travaillent déjà parfois mais illégalement ou qui ne demandent qu'à travailler pour vivre enfin plus dignement. Mais entre les deux on a des partis politiques, principalement flamands, qui soignent leur image auprès de leur électorat et refusent la régularisation de cette main-d'œuvre en brandissant la menace d'un risque d'appel d'air, menace qui, par ailleurs, n'a jamais été validée par une étude scientifique.

La situation spécifique des femmes sans papiers

Il est important de préciser que les femmes sans papiers se retrouvent à l'intersection de plusieurs systèmes de domination. Exercice bien difficile et délicat que d'expliquer en quelques lignes les multiples mécanismes de

violences dont elles sont victimes. Les raisons pour lesquelles les femmes migrantes quittent leur pays sont diverses mais beaucoup sont liées à des violences de genre telles que le mariage forcé, les mutilations génitales, les lapidations ou les menaces de mort. Certaines fuient l'esclavage sexuel, les grossesses ou les avortements forcés, les « crimes d'honneur ». Elles subissent des violences intrafamiliales ou conjugales au sein de relations inégalitaires issues de la culture patriarcale : violences verbales, psychiques, émotionnelles, sociales, économiques, physiques et/ou sexuelles. Le panel des violences est large mais les moyens de s'en protéger sont très limités.

En principe, « la loi belge et la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en 2016, protègent toutes les femmes des violences de genre, quels que soient leur nationalité ou leur statut de séjour⁶ ». Mais dans la réalité, les femmes migrantes accèdent peu à cette protection. La preuve de violences conjugales ou de genre est difficile à apporter. Si elles sont arrivées dans le cadre d'un regroupement familial, leur titre de séjour dépendra de la vie commune avec leur conjoint durant les cinq premières années de résidence sur le territoire. Si le conjoint se révèle violent, la femme qui décide de se rendre au commissariat pour porter plainte prendra le risque d'être

Solidarité citoyenne

Peut-on aider une personne « sans papiers » ? Bien sûr ! En Belgique, l'aide humanitaire apportée à un sans-papiers n'est pas punissable par la loi, contrairement à la France où cela n'est pas permis. L'aide doit être « principalement » humanitaire, elle ne doit pas l'être totalement. Il n'y a donc pas de risque à héberger une personne sans papiers. Il est même possible de lui louer un logement, assurer ses besoins alimentaires, vestimentaires, etc. Il existe aussi différents collectifs citoyens et/ou associatifs qui viennent en aide aux sans-papiers et que l'on peut rejoindre. Plus d'infos sur le site de la Coordination des sans-papiers de Belgique.

La Voix des Sans-Papiers de Verviers et son projet de « Sécu solidaire »

A partir de leurs réalités et du constat que l'aide médicale urgente est très limitée et qu'elle ne rembourse qu'en partie les frais médicaux, les membres de la Voix des Sans-Papiers de Verviers, avec le Collectif verviétois de soutien aux sans-papiers, ont lancé le projet de « Sécu solidaire » début 2023. C'est la création et la gestion d'une « mutuelle alternative » à destination des personnes qui, sans titre de séjour légal, sont exclues des systèmes classiques de sécurité sociale. Le principe adopté est celui de la mutualisation : chaque membre adhérent cotise mensuellement un petit montant et, en cas de besoin, bénéficie d'un soutien financier pour le remboursement de ses frais de santé. Le système mis en place est donc basé sur les contributions collectives de ses membres adhérents et fonctionne également avec la contribution solidaire de personnes « avec papiers ».



1. CIRÉ asbl, *Égalité des droits et inégalités sociales : la situation des travailleurs sans papiers*, décembre 2017.

2. CIRÉ asbl, *On ne choisit pas de vivre sans papiers*, septembre 2019.

3. DAUVRAIN M., GYSEN J., LORANT V., *L'accès aux soins pour les personnes sans-papiers : un chemin parsemé d'embûches - éducation santé*. Education Santé, juillet 2016.

4. A titre informatif, l'asbl CIRÉ propose un guide des droits pour les travailleurs sans papiers, disponible en ligne et traduit en différentes langues : www.cire.be

5. SOUSSI S., *Travailleuses domestiques : la lutte filmée*, En Marche, juin 2020.

6. CIRÉ asbl, *Les femmes sans papiers : à l'intersection de plusieurs formes de violences et systèmes de domination*, 8 novembre 2023.

expulsée du territoire pour cause de situation irrégulière. La police a en effet deux missions : celle de police judiciaire qui traitera le dossier de plainte et l'autre relevant de la police administrative, imposant aux agents de contacter l'Office des étrangers. C'est ainsi que nombre d'entre elles décident de rester auprès de leur partenaire violent ou, si elles prennent le risque de quitter le cycle de la violence conjugale, doivent assumer un statut précaire de sans-papiers et peut-être finir à la rue.

Nombreuses sont les femmes sans papiers qui travaillent au noir, souvent en tant que femme d'ouvrage, nourrice, aide-familiale, employée dans l'Horeca... Elles sont confrontées à des violences sexistes et sont vulnérables aux chantages. Pour celles qui sont mères célibataires, elles subissent de plein fouet la précarisation liée à la situation des familles monoparentales. Le cadre légal permet la scolarisation des enfants sans papiers en respect du droit fondamental à l'éducation mais les frais scolaires restent un obstacle supplémentaire pour de nombreuses familles.

Un appel pressant à la régularisation

Être sur le guet constamment, réfléchir et limiter ses déplacements, ne pas voyager, ne pas assister aux funérailles de proches restés au pays... La vie de sans-papiers, ce n'est pas de la télé-réalité. Le manque d'ambition et d'humanité des politiques migratoires belges et européennes constituent une fabrique de sans-papiers. L'absence de volonté politique sur la gestion de la crise migratoire est un viol à l'encontre des droits fondamentaux. De nombreuses voix s'élèvent pour une

régularisation et des associations construisent des propositions et des recommandations pour faire progresser la situation : renforcement de l'accessibilité de l'aide médicale urgente, mise en place d'un permis de travail unique, fermeture des centres fermés, critères de régularisation clairs et permanents, politique de régularisation définie et mise en œuvre par une commission indépendante.

On pourrait se demander pourquoi les sans-papiers restent en Belgique après tout ça ? La réponse peut être simple : parce qu'ici, malgré le fait d'avoir la peur au ventre d'être contrôlé, ne pas être sûr d'avoir de quoi manger ni où se loger, cette vie-ci offre malgré tout plus de possibilités, de chance et d'espoir en un avenir meilleur. Au regard de la loi, ce sont des vagabonds. À nos yeux de citoyens, ce sont nos voisins, nos connaissances, nos amis... juste (surtout) des êtres humains, qui ont reconstruit leur vie, qui ont tissé des liens forts et qui nourrissent le tissu social. C'est Emmanuel qui partage son sourire et son enthousiasme, c'est Ségolène qui nous montre sa force et son courage, c'est Grâce qui garde confiance et qui ne baisse pas les bras, c'est Nanena qui montre sa joie et sa gratitude, c'est le regard sage et doux de Léonard, c'est Dahana qui souhaite reprendre sa vie en main.

Shan Hsia

Vous souhaitez vous immerger dans la vie d'un sans-papiers ?
Makan, originaire du Mali, partage son parcours dans « Premier de corvée », disponible actuellement sur Arte.

**SANS PAPIERS
 SANS DROITS
 SANS ABRI**

Campagne de sensibilisation

Cette année, le Samusocial, le CIRÉ, L'Ilot, Médecins du Monde, Brussels Platform Armoede ont lancé une campagne de sensibilisation et de revendication commune pour les droits des personnes à la fois sans papiers et sans abri. Ces associations partent du constat qu'un nombre grandissant de personnes qui fréquentent les structures d'aide aux sans-abri sont des personnes sans papiers. Elles proposent une série de « dispositions à prendre d'urgence pour protéger les plus vulnérables et mettre fin à l'errance ».

Plus d'informations sur www.sanspapiers2023.be